

TARIF Bâtiment 2022-4



4

Liste de prix Bâtiment

17

Customer Service Charter

Liste des produits

Isoconfort 32	4	Vario® KM Duplex UV	13
Isoconfort 35	5	Vario® KB1	13
Rollisol plus	5	Vario® Doublefit	14
Multimax 30	7	Difunorm	14
Mupan façade	7	Vario® Doubletwin	14
Mupan 35	8	Vario® Xtrasafe	15
Party-wall	9	Vario® Xtrapatch	15
Sonepanel	10	Vario® Xtrafit	15
Comfortpanel 32	10	Vario® Xtratape	16
Sonefloor	11	Coupe laine	16
Systemroll 1000	12	Vario® Multitape SL	16
Systemroll 700	12	Suspente PlaGyp® I	17
Sac de recyclage	13	Vario® Bond	17

INDEX

Produits par application



Toiture

4



Façade et mur creux

6



Mur mitoyen

8



Cloison et contre-cloison

9



Sol

10



Bâtiments ossature bois

11



Accessoires

12





ISOCONFORT 32



ISOVER Isoconfort 32 est un rouleau en laine de verre revêtu d'un voile doux en polyester, conditionné sous forme de rouleau pour le transport. Un prémarquage tous les 10 cm facilite les découpes et permet à Isoconfort 32-35 de s'adapter aux différents entre-axes présents entre les chevrons de toiture.

$$\lambda_d = 0,032 \text{ W/m.K}$$

CODE PRO-DUIT	R _d EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I34926	1,85	60	6300 x 1200	7,56	24	181,44	10,40	L
I34927	3,75	120	3200 x 1200	3,84	24	92,16	20,15	L
I34928	5,00	160	2700 x 1200	3,24	18	58,32	26,91	L
I35610	5,60	180	2600 x 1200	3,12	18	56,16	28,77	K
I35611	6,25	200	2300 x 1200	2,76	18	49,68	31,97	L
I35889	6,85	220	2300 x 1200	2,76	18	49,68	35,16	K

ISOCONFORT 35



ISOVER Isoconfort 35 est un rouleau en laine de verre revêtu d'un voile doux en polyester, conditionné sous forme de rouleau pour le transport. Un prémarquage tous les 10 cm facilite les découpes et permet à Isoconfort 32-35 de s'adapter aux différents entre-axes présents entre les chevrons de toiture.

$$\lambda_d = 0,035 \text{ W/m.K}$$

CODE PRO-DUIT	R _d EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I34674	1,70	60	7000 x 1200	8,40	30	252,00	8,46	K
I34675	2,25	80	5300 x 1200	6,36	30	190,80	10,46	K
I34676	2,85	100	4500 x 1200	5,40	30	162,00	12,94	K
I34677	3,40	120	3900 x 1200	4,68	30	140,40	14,10	K
I34678	4,00	140	3400 x 1200	4,08	30	122,40	16,31	K
I34679	4,55	160	2600 x 1200	3,12	30	93,60	18,81	K
I34680	5,10	180	2300 x 1200	2,76	30	82,80	20,76	K
I34681	5,70	200	2200 x 1200	2,64	30	79,20	23,08	K
I34850	6,25	220	2100 x 1200	2,52	30	75,60	25,38	K
I35607	6,85	240	2000 x 1200	2,40	30	72,00	27,69	K



ROLLISOL PLUS



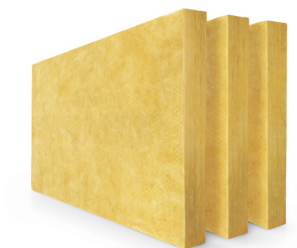
Rollisol plus est un rouleau de laine de verre revêtu sur une face d'un pare-vapeur kraft aluminium muni de languettes latérales de fixation renforcées. Rollisol plus possède, par rapport aux rouleaux à agraffer traditionnels, des zones latérales de compression.

$$\lambda_d = 0,040 \text{ W/m.K}$$

CODE PRO-DUIT	R _d EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I35002	1,50	60	12000 x 450	10,80	30	324,00	8,49	L
I35009	2,50	100	12000 x 450	10,80	18	194,40	12,79	M
I35012	3,00	120	10000 x 350	7,00	27	189,00	14,58	M
I35013	3,00	120	10000 x 450	9,00	18	162,00	14,58	L
I35401	3,00	120	10000 x 600	12,00	18	216,00	14,58	L
I35017	3,75	150	8000 x 450	7,20	18	129,60	16,72	L
I35402	3,75	150	8000 x 600	9,60	18	172,80	16,72	M
I35368	4,50	180	4000 x 350	2,80	27	75,60	18,07	M
I35305	4,50	180	4000 x 450	3,60	18	64,80	18,07	K
I35403	4,50	180	4000 x 600	4,80	18	86,40	18,07	L
I35404	5,00	200	3500 x 450	3,15	18	56,70	21,02	L
I35405	5,50	220	3200 x 450	2,88	18	51,84	23,62	K
I35397	5,50	220	3200 x 600	3,84	18	69,12	23,62	L
I35650	6,00	240	3000 x 600	3,60	18	64,80	25,77	M



MULTIMAX 30



Panneau de laine de verre à haut pouvoir isolant. Multimax 30 convient pour l'isolation thermique des murs creux; en remplissage partiel ou complet.

$\lambda_d = 0,030 \text{ W/m.K}$

CODE PRO-DUIT	R ₀ EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
85520	1,50	45	1350 x 600	8,10	12	97,20	19,70	L
85522	2,00	60	1350 x 600	6,48	12	77,76	23,85	L
86050	3,00	90	1350 x 600	4,05	12	48,60	34,82	L
135606	4,00	120	1350 x 600	3,24	12	38,88	46,41	K
135817	4,50	135	1350 x 600	2,43	12	29,16	52,40	L
135663	5,00	150	1350 x 600	2,43	12	29,16	56,30	K



MUPAN FAÇADE

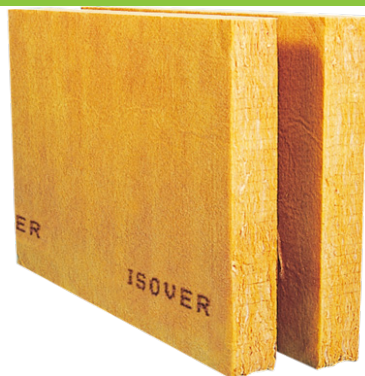


Panneau rigide en laine de verre très résistant aux intempéries, recouvert sur une face d'un voile de verre noir, sur l'autre face d'un voile de verre jaune.

$$\lambda_d = 0,032 \text{ W/m.K}$$

CODE PRO-DUIT	R _D EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I35179	1,85	60	1500 x 600	6,30	16	100,80	18,00	M
I35181	2,50	80	1500 x 600	4,50	16	72,00	24,07	M
I35184	3,10	100	1500 x 600	3,60	16	57,60	30,48	L
I35186	3,75	120	1500 x 600	3,60	16	57,60	36,57	M
I35813	4,05	130	1500 x 600	2,70	16	43,20	39,09	K
I35188	4,35	140	1500 x 600	2,70	16	43,20	42,08	K
I35394	5,00	160	1500 x 600	2,70	16	43,20	48,55	L
I35689	5,60	180	1500 x 600	2,70	12	32,40	54,61	L
I35949	6,25	200	1500 x 600	2,70	12	32,40	60,86	L
I35950	6,85	220	1500 x 600	2,70	8	21,60	66,12	M

MUPAN 35



Mupan 35 est un panneau rigide en laine de verre ISOVER pour l'isolation des murs creux, recouvert sur les deux faces d'un voile de verre. Pour un remplissage complet ou partiel.

$$\lambda_d = 0,035 \text{ W/m.K}$$

CODE PRO-DUIT	R _D EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I35971	2,25	80	1500 x 600	7,20	12	86,40	16,24	K
I35972	4,00	140	1500 x 600	4,50	12	54,00	28,38	K



PARTY-WALL

Panneau rigide en laine de verre recouvert de voile de verre. Ce panneau est spécialement conçu pour l'isolation acoustique des murs mitoyens.



$\lambda_d = 0,033 / 0,035$ (*) W/m.K

CODE PRO-DUIT	R _d EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I35868	0,60	20	1500 x 600	19,80	12	237,60	6,73	L
I35823	0,90	30	1500 x 600	14,40	12	172,80	9,95	K
I35963	1,10	40	1500 x 600	14,40	12	172,80	11,70	K
I35964	1,40	50	1500 x 600	12,60	12	151,20	14,60	K
I35965	1,70	60	1500 x 600	10,80	12	129,60	17,36	S

* Epaisseurs 20 et 30 mm : $\lambda_d = 0,032$ W/m.K - Epaisseurs 40, 50 et 60 mm : $\lambda_d = 0,035$ W/m.K



SONEPANEL

Panneau en laine de verre avec d'excellentes performances acoustiques et thermiques.



$$\lambda_d = 0,036 \text{ W/m.K}$$

CODE PRO-DUIT	R _d EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I35983	1,10	40	1350 x 600	12,96	20	259,20	5,72	K
I35984	1,25	45	1350 x 600	11,34	20	226,80	6,16	K
I35985	1,40	50	1350 x 600	9,72	20	194,40	6,55	K
I35986	1,65	60	1350 x 600	8,10	20	162,00	8,18	K
I35987	1,95	70	1350 x 600	7,29	20	145,80	9,42	K
I35988	2,10	75	1350 x 600	6,48	20	129,60	10,18	K
I35989	2,50	90	1350 x 600	5,67	20	113,40	12,22	K
I35990	2,75	100	1350 x 600	4,86	20	97,20	13,56	K

COMFORTPANEL 32



ISOVER comfortpanel 32 est un panneau en laine de verre, revêtu sur les deux côtés d'un voile doux protecteur et muni d'un côté d'une entaille longitudinale. Un prémarquage tous les 10 cm facilite les découpes sur mesure.

$$\lambda_d = 0,032 \text{ W/m.K}$$

CODE PRO-DUIT	R _d EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I35758	2,20	70	1500 x 600	6,30	16	100,80	13,42	L



SONEFLOOR



Panneau rigide en laine de verre non revêtu présentant une rigidité dynamique optimale et une fréquence de résonance extrêmement basse.

$\lambda_d = 0,032 \text{ W/m.K}$

CODE PRO-DUIT	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M² PAR PA- LETTE	PRIX BRUT EN EUR/M²	DÉLAI DE LIVRAISON
I16025	30	1200 x 600	7,20	16	115,20	21,68	K



SYSTEMROLL 1000



Rouleau de laine de verre sans revêtement aux valeurs isolantes extrêmement élevées pour la construction à ossature bois.

$$\lambda_d = 0,032 \text{ W/m.K}$$

CODE PRO-DUIT	R _d EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I35874	3,10	100	3800 x 1160	4,41	24	105,79	17,91	L
I35875	3,75	120	3200 x 1160	3,71	24	89,09	21,49	K
I35877	4,35	140	2700 x 1160	3,13	24	75,17	25,06	K
I35878	5,00	161	2700 x 1160	3,13	18	56,38	28,82	L
I35879	5,60	180	2500 x 1160	2,90	18	52,20	31,27	K

SYSTEMROLL 700



Rouleau de laine de verre sans revêtement aux valeurs isolantes très élevées pour la construction à ossature bois.

$$\lambda_d = 0,035 \text{ W/m.K}$$

CODE PRO-DUIT	R _d EN M ² K/W	EPAISSEUR IN MM	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLIS	COLIS PAR PALETTE	M ² PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I35931	3,40	120	5250 x 1160	6,09	18	109,62	14,28	L
I35932	4,00	140	4000 x 1160	4,64	18	83,52	16,63	L
I35933	4,85	170	3750 x 1160	4,35	18	78,30	20,21	L
I35934	5,40	190	3250 x 1160	3,77	18	67,86	22,58	L
I35935	5,70	200	3300 x 1160	3,83	18	68,90	23,76	K
I35936	6,25	220	3300 x 1160	3,83	18	68,90	26,15	K
I35937	6,85	240,	3050 x 1160	3,54	18	63,68	27,68	K
I35938	7,40	260	2500 x 1160	2,90	18	52,20	29,98	K



SAC DE RECYCLAGE



Les sacs de recyclage ISOVER ont été développés pour une collecte aisée des restes de laine de verre, afin d'être réutilisés dans le processus de production.

CODE PRODUIT	CONTENU	PRIX BRUT	DÉLAI DE LIVRAISON
I33899	200 l	Sur demande	L

VARIO® KM DUPLEX UV



ISOVER Vario® KM Duplex est un pare-vapeur en polyamide au pouvoir hygro-régulant.

CODE PRODUIT	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLISAGE	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I16694	40000 x 1500	60	42	5,36	K

VARIO® KB1



ISOVER Vario® KB1 est un joint autocollant à simple face. Vario® KB1 est destiné à assurer une étanchéité à l'air aussi parfaite que possible aux raccords entre les lés de pare-vapeur du type Vario® KM duplex. Ce joint peut également être appliqué sur les languettes des rouleaux ISOVER Rollisol Plus.

CODE PRODUIT	DIMENSIONS EN MM	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/ROULEAU	DÉLAI DE LIVRAISON
I16432	40000 x 60	120	48,89	K



VARIO® DOUBLEFIT



ISOVER Vario® DoubleFit est un kit d'étanchéité à composants multiples pour la fermeture étanche à l'air et fiable des joints entre le pare-vapeur et les autres éléments de construction, comme les murs, les cheminées, sols et plafonds. Usage intérieur et extérieur. Vario® DoubleFit fait partie de la gamme d'étanchéité à l'air Vario®.

CODE PRODUIT	CONTENU	PIÈCES PAR BOÎTE	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/PIÈCE	DÉLAI DE LIVRAISON
I17665	310 ml	12	75	10,07	K

DIFUNORM



ISOVER Difunorm est un pare-vapeur en polyéthylène blanc, semi-translucide de 0,115 mm d'épaisseur livré en rouleaux de 2 m de large et de 50 m de long, soit 100 m².

CODE PRODUIT	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLISAGE	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I17986	50000 x 2000	100	55	1,97	K

VARIO® DOUBLETWIN



ISOVER Vario® DoubleTwin est une bande adhésive double-face en polyacrylate.

CODE PRODUIT	DIMENSIONS EN MM	NOMBRE DE ROULEAUX PAR BOÎTE	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/ROULEAU	DÉLAI DE LIVRAISON
AC112292	50000 x 19	15	48	57,98	L



VARIO® XTRASAFE



ISOVER Vario® XtraSafe est un pare-vapeur avec une grande variabilité en matière de diffusion de vapeur d'eau. Vario® XtraSafe bénéficie d'une grande adaptabilité pour une sécurité optimale, même dans les conditions climatiques les plus extrêmes. Avec son système auto-agrippant innovateur, le pare-vapeur adhère facilement aux rubans scratch Vario® XtraPatch et peut être détaché aisément pour être réajusté.

CODE PRODUIT	DIMENSIONS EN MM	M ² PAR COLISAGE	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/M ²	DÉLAI DE LIVRAISON
I17750	40000 x 1500	60	42	6,69	L

VARIO® XTRAPATCH



ISOVER Vario® XtraPatch est un rouleau composé de rubans de fixation avec fonction auto-agrippante (scratch) pour la pose du pare-vapeur hygro-régulant Vario® XtraSafe.

CODE PRODUIT	DIMENSIONS EN MM	NOMBRE DE ROULEAUX PAR BOÎTE	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/ROULEAU	DÉLAI DE LIVRAISON
AC560135	12480 x 20		120	49,40	L

VARIO® XTRAFIT



Le kit d'étanchéité Vario® XtraFit à deux composants permet de créer des joints parfaitement étanches à l'air entre le pare-vapeur hygro-régulant Vario® XtraSafe et les éléments de construction adjacents. Ce kit à deux composants se comporte de manière extrêmement élastique et s'adapte donc aux mouvements structuraux. Un code couleur indique quand le produit est complètement sec pour encore plus de sécurité.

CODE PRODUIT	CONTENU	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/PIÈCE	DÉLAI DE LIVRAISON
I17752	310 ml	75	11,36	L



VARIO® XTRATAPE



ISOVER Vario® XtraTape est un ruban adhésif ultra puissant pour le colmatage des joints entre les lés du pare-vapeur Vario® XtraSafe. La doublure de haute qualité du Vario® XtraTape lui garantit son adhérence durable. Une bande protectrice débordante, facilement détachable, permet une mise en œuvre encore plus rapide.

CODE PRODUIT	DIMENSIONS EN MM	NOMBRE DE ROULEAUX PAR BOÎTE	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/ROULEAU	DÉLAI DE LIVRAISON
I17751	20000 x 60	10	80	44,03	L

COUPE LAINE



Couteau à simple lame, spécialement conçu pour découper les laines minérales de la marque ISOVER. Lame en acier satiné, inoxydable avec une longueur de 29,7 cm.

CODE PRODUIT	NOMBRE DE PIÈCES PAR BOÎTE	PRIX BRUT EN EUR/PIÈCE	DÉLAI DE LIVRAISON
I16934	5	29,76	L

VARIO® MULTITAPE SL



ISOVER Vario® MultiTape SL est une bande adhésive simple face, flexible, avec film protecteur en deux parties. Pour un collage étanche à l'air des membranes Vario® KM duplex à la hauteur des fenêtres de toit, conduits et passages au travers des toitures. Utilisation intérieure. ISOVER Vario® MultiTape SL fait partie de la gamme d'étanchéité à l'air Vario.

CODE PRODUIT	DIMENSIONS EN MM	NOMBRE DE ROULEAUX PAR BOÎTE	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/ROULEAU	DÉLAI DE LIVRAISON
I17360	25000 x 60	10	80	50,39	L



SUSPENTE PLAGYP® I



La Suspente PlaGyp® I est un système de fixation en composite armé, pour le placement d'un isolant de type Isoconfort 32 ou 35, ainsi que le pare-vapeur Vario® KM Duplex sous une toiture inclinée. Fait partie du système Vario®.

CODE PRODUIT	DIMENSIONS EN MM	ÉPAISSEUR ISOLATION MAX. EN MM	PIÈCES PAR BOÎTE	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/PIÈCE	DÉLAI DE LIVRAISON
I17908	120-160	160	30	84	3,54	L
I17909	160-200	200	30	84	3,92	L
I17910	200-240	240	30	72	4,31	L

VARIO® BOND



ISOVER Vario® Bond est une bande adhésive à enduire, plafonnable et étanche à l'air.

CODE PRODUIT	DIMENSIONS EN MM	NOMBRE DE ROULEAUX PAR BOÎTE	COLIS PAR PALETTE	PRIX BRUT EN EUR/ROULEAU	DÉLAI DE LIVRAISON
I17956	25000 x	6	48	73,39	L
I17957	25000 x	4	48	110,68	K

Conditions de livraison

Chariot élévateur sur le chantier

En cas d'absence d'un chariot élévateur sur le chantier pour livrer les palettes, nous pouvons en mettre un à votre disposition. Comme il ne s'agit pas d'un équipement standard, nous vous demandons de bien vouloir le spécifier dans votre commande. Une participation de 70 EUR par adresse de livraison et par déchargement vous sera alors facturée.

Les palettes sont livrées à une distance jusqu'à 50 m du camion, si la situation le permet sur le chantier. Pour un traitement rapide du déchargement, nous vous demandons de mentionner le numéro de téléphone mobile du destinataire sur votre commande.



Frais de transport et livraisons minimales

Les produits ISOVER sont livrés gratuitement à partir d'une valeur de 1250 EUR. Des petites livraisons sont également possibles, avec un supplément de transport.

Livraison sur stock

	16/17 palettes	>= 8 palettes	3 palettes*	Accessoires > € 1250	Accessoires < €1250
Commande avant 10h00 (matin)	Délai de livraison: 2 jours ouvrables				
Commande après 10h00 (matin)	Délai de livraison: 3 jours ouvrables				
Moment de livraison	Choix précis de l'heure	Choix avant ou après-midi	Selon planning de transport		
Prix	Gratuit				€ 65

*Supplément pour les petites livraisons: 2 palettes € 150 / 1 palette € 200

Livraison sur chantier

	16/17 palettes	>= 8 palettes
Commande avant 10h00 (matin)	Délai de livraison: 2 jours ouvrables	
Commande après 10h00 (matin)	Délai de livraison: 3 jours ouvrables	
Temps de livraison	Choix précis de l'heure	Choix avant ou après-midi
Possibilités	Déchargement avec chariot élévateur : 70 €	

Recyclage

Sacs de recyclage

La laine de verre est recyclable à 100%. Les déchets de laine de verre ISOVER Benelux peuvent être repris dans des sacs de recyclage, à condition qu'ils répondent à certains critères de pureté (sans contamination visible, pas mélangé à d'autres déchets de construction, sans revêtement, sec, sans contamination chimique). Enlèvement possible à partir de 50 sacs. Contactez notre service commercial ou votre sales engineer pour plus d'infos ou pour des quantités à partir d'une tonne.



Service de retour de palettes

Vous pouvez faire enlever gratuitement des palettes vides par ISOVER. Une quantité minimale de 25 palettes vides est requise pour ce faire. Pour connaître les modalités, prenez contact avec notre service de vente interne.



Appelez-nous

Vous avez une question concernant une livraison?

+32 3 360 23 69

+32 3 360 23 67

Ligne d'info technique pour les particuliers

+32 3 360 22 21



Contactez-nous par mail

Vous avez une question technique?

info@isover.be

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions générales ») s'appliquent à tous les accords conclus entre Saint-Gobain Construction Products Belgium SA (le « Vendeur ») et tout client (l'« Acheteur ») en ce qui concerne la vente de produits fabriqués et/ou vendus par le Vendeur (les « Marchandises ») et la prestation d'éventuels services. Elles peuvent faire l'objet d'amendements subséquents.

En passant une Commande (terme défini ci-après) auprès du Vendeur, l'Acheteur est réputé avoir accepté sans réserve les présentes Conditions générales. Sauf accord contraire expressément conclu à l'avance, par écrit, par le Vendeur, les présentes Conditions générales sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions générales énoncées dans la Commande de l'Acheteur, dans ses conditions générales d'achat ou, plus généralement, dans les documents commerciaux de l'Acheteur, quelle que soit la date d'émission desdites conditions générales ou desdits documents.

2. Offres et Confirmations des commandes

Une offre de prix de la part du Vendeur (une « Offre ») est valide pendant une période de 14 jours calendriers, sauf indication contraire stipulée dans l'Offre.

Une Offre est obligatoire (et, ci-après, désignée par le terme « Offre obligatoire ») pour le Vendeur, sous réserve que le Vendeur reçoive une commande écrite (une « Commande ») de la part de l'Acheteur, au cours de la période de 14 jours qui suit l'envoi de l'Offre par le Vendeur ou au cours de la période stipulée dans l'Offre. Après ladite période et, également, en l'absence d'une Offre, seule une confirmation de commande écrite (une « Confirmation de commande ») émise par le Vendeur est obligatoire pour le Vendeur.

En cas d'informations insuffisantes ou inexactes, données par l'Acheteur, le Vendeur pourra, ipso jure, retarder la date d'expédition des Marchandises. Sauf accord préalable du Vendeur, aucun changement ou annulation d'une Confirmation de Commande ne sera accepté par le Vendeur.

3. Prix

Sauf accord contraire explicitement convenu, toutes les transactions s'effectuent en EURO.

A moins que l'Acheteur ne passe une Commande au cours de la période de 14 jours indiquée dans le paragraphe 2 précédent, les prix (y compris les frais d'emballage) qui figurent dans les Offres, catalogues et listes de prix du Vendeur peuvent être modifiés à tout moment.

Sauf indication contraire dans l'Offre obligatoire ou la Confirmation de commande, les prix des Marchandises, hors TVA et autres frais, sont fournis « départ-usine (ex-works ou EXW) à partir du site du Vendeur (INCOTERMS 2010).

Cependant, si les prix augmentent de plus de 5 % entre la date de l'Offre obligatoire ou de la Confirmation de commande et la Date de livraison (terme défini dans le paragraphe 5 ci-dessous), ladite Offre obligatoire ou ladite Confirmation de commande sera modifiée en conséquence. Dans ce dernier cas, l'Acheteur a le droit d'annuler la Commande.

4. Poids, quantités et mesures

Le poids, les quantités et les mesures indiqués sur les emballages, les sacs, etc. du Vendeur sont approximatifs et soumis aux tolérances générale-

ment acceptées.

5. Livraison / Retour

Les Marchandises seront livrées et étiquetées dans des emballages, conformément aux pratiques du Vendeur, à moins que l'Acheteur ne requière des emballages et des étiquetages spécifiques, acceptés par le Vendeur.

Sauf indication contraire dans l'Offre obligatoire ou la Confirmation de commande, les Marchandises seront livrées départ-usine (ex-works ou EXW) à partir du site du Vendeur, Belgique (Incoterms 2010) et elles seront livrées à la date (la « Date de livraison ») indiquée dans l'Offre obligatoire ou la Confirmation de commande, sous réserve des dispositions du paragraphe 6 ci-dessous.

Dans le cadre d'un accord préalablement conclu avec le Vendeur, l'Acheteur peut prendre lui-même livraison des Marchandises au site concerné du Vendeur ou se les faire livrer.

Si le Vendeur ou son transporteur se charge d'organiser le transport, un temps d'attente d'une demi-heure est accepté pour décharger les Marchandises. Une fois ce délai dépassé, le Vendeur ou son transporteur aura le droit de réclamer des frais de temps d'attente.

De toute manière, dans ce cas, le transport et la livraison s'effectuent aux frais et risques de l'Acheteur.

Les produits sur mesure et produits n'étant pas de stock ne seront pas repris. Le retour des produits de stock est possible avec l'accord du manager régional et seront crédités à 80% de la valeur nette et ce après contrôle interne qualitatif.

6. Délais de livraison

Sauf indication contraire figurant dans l'Offre obligatoire ou la Confirmation de commande, les Dates de livraison indiquées dans lesdits documents sont approximatives et fournies uniquement à titre indicatif.

Sous réserve du respect des dispositions légales impératives, le fait que le Vendeur ne puisse pas respecter les Dates de livraison ne doit, en aucune circonstance, entraîner l'annulation d'une Commande, ou l'octroi d'une compensation ou d'une indemnité quelconque.

Cependant, l'Acheteur n'a pas le droit d'annuler une Commande si les Marchandises concernées ont été spécialement fabriquées pour lui. Si la Commande nécessite plusieurs livraisons, chaque livraison est réputée faire l'objet d'un accord distinct : le retard de l'une des livraisons n'autorise pas l'Acheteur à annuler les livraisons restantes.

7. Facturation et conditions de paiement

7.1. Sauf indication contraire mentionnée sur la facture, les factures du Vendeur sont payables en Belgique, net, sans escompte ou déduction, et frais pour le Vendeur, à la date d'échéance indiquée sur lesdites factures.

7.2. Sans préjudice des autres droits du Vendeur, toute absence de paiement d'une facture à sa date d'échéance, en tout ou en partie, donnera lieu à l'application d'intérêts pour retard de paiement, de plein droit et sans autre avis, conformément à la législation belge relative aux retards de paiement (lois du 07/08/2002 et du 22/11/2013) et avec un minimum de 12%, et d'une indemnité conformément à ladite législation, mais avec un minimum égale à 15% du montant facturé, et un minimum de 200 EUR.

7.3. Si une Commande implique plusieurs

livraisons, ou en cas de multiples Commandes obligatoires pour le Vendeur, le non-paiement d'une livraison unique ou d'une Commande unique autorisera le Vendeur à suspendre toutes les livraisons suivantes sans préavis, jusqu'à obtention du paiement intégral.

8. Clause réserve de propriété

Le titre de propriété des Marchandises est conservé par le Vendeur jusqu'à ce que lesdites Marchandises aient été entièrement payées, y compris tout intérêt ou frais ou coût accessoire en attente. À cet égard, la livraison d'un instrument créant une obligation de paiement, tel qu'une lettre de crédit ou une garantie bancaire ou tout autre instrument, ne constitue pas un paiement dans le sens de la présente clause ; la créance originale du Vendeur à l'encontre de l'Acheteur subsiste avec l'ensemble des droits et des garanties qui y sont afférents, y compris la conservation du titre de propriété, jusqu'à ce que ledit instrument ait effectivement été payé.

En concluant un accord avec le Vendeur, l'Acheteur informera ses clients ou ses créanciers à propos de cette clause de réserve de propriété, et il prendra toutes les mesures nécessaires pour que ladite clause soit conforme aux lois et réglementations applicables.

A compter de la Date de livraison effective des Marchandises et jusqu'au transfert de la propriété des Marchandises y relatives, comme prévu dans la présente Clause de réserve de propriété, l'Acheteur s'assurera de garder en lieu sûr lesdites Marchandises, à ses propres frais, et en assumant les risques et la responsabilité, dans tous les cas. En conséquence, tant que les Marchandises et les montants associés n'ont pas entièrement été payés, l'Acheteur s'engage personnellement à ne pas transformer ou éliminer les Marchandises en les mettant en gage ou en accordant d'autres droits ou garanties similaires les concernant. Au contraire, l'Acheteur s'engage à veiller constamment à ce que les Marchandises puissent clairement être identifiées comme étant la propriété du Vendeur et à souscrire une assurance correspondante pour couvrir les risques (y compris les cas de force majeure) pouvant apparaître en relation avec les Marchandises, jusqu'à ce que les Marchandises aient entièrement été payées.

En cas de défaut de paiement en temps voulu d'une facture unique, toutes les Marchandises en possession de l'Acheteur qui n'ont pas entièrement été payées peuvent être reprises par le Vendeur, aux frais et risques propres de l'Acheteur, et éliminées conformément à la législation applicable. Les Marchandises qui restent en possession de l'Acheteur sont supposées être celles pour lesquelles le paiement est toujours en attente. Toute revente de Marchandises par l'Acheteur, avant que les marchandises et les sommes associées aient intégralement été payées, entraîne automatiquement la cession des créances et des droits de l'Acheteur en faveur du Vendeur, à la suite de ladite vente, dans les limites des créances et des droits du Vendeur. L'Acheteur s'engage à informer le nouvel acheteur de cette cession et à communiquer, à la première demande du Vendeur, toutes les informations nécessaires pour que le Vendeur recueille les créances cédées.

En cas de faillite ou de concordat ou liquidation volontaire de l'Acheteur, les Marchandises ou, en cas de revente, leur prix et les sommes associées, peuvent être réclamés par le Vendeur, conformément aux lois et aux réglementations applicables.

9. Acceptation des marchandises

9.1. Sauf si un autre délai a été fixé par le Vendeur ou a été convenu par le Vendeur et l'Acheteur, il incombe à l'Acheteur de vérifier que les Marchandises sont conformes à leurs normes ou spécifications dans les huit (8) jours qui suivent la Date de livraison et d'informer par écrit le Vendeur en cas de non-conformité ou de problème au cours de cette même période. À la fin de cette période, les produits seront considérés comme étant acceptés et sans défaut. Sous réserve de l'article 10 ci-dessous, aucune réclamation qui parvient au Vendeur après que cette période se soit écoulée ne sera acceptée et ne pourra impliquer la responsabilité du Vendeur, en aucune manière.

9.2. Si les Marchandises livrées ne sont pas conformes à la Commande obligatoire ou si elles ont été envoyées à l'Acheteur en raison d'une erreur du Vendeur, la responsabilité du Vendeur est, dans tous les cas, limitée au remplacement des Marchandises défectueuses. Les coûts encourus pour retourner les Marchandises au Vendeur, et les coûts d'une nouvelle livraison à l'Acheteur, seront assumés par le Vendeur.

9.3. S'il apparaît que l'Acheteur invoque injustement une non-conformité ou un vice de la part du Vendeur, il incombe à l'Acheteur, de plein droit et sans autre avis, de verser une indemnité pour frais administratifs correspondant à 20 % du prix des Marchandises en litige, sans préjudice du droit du Vendeur de réclamer une compensation pour les pertes ou les dommages qu'il a subis.

10. Garantie/Réclamations

Le Vendeur garantit que les Marchandises sont conformes à l'Offre obligatoire ou à la Confirmation de commande.

La garantie du Vendeur ne s'étend pas aux pertes ou aux dommages qui sont dus à un assemblage, un stockage ou une manipulation inappropriés, ou dus au fait que l'Acheteur ne se conforme pas aux spécifications et aux instructions du Vendeur, ni aux lois et aux réglementations applicables. Les réclamations de l'Acheteur ne libèrent pas l'Acheteur de son obligation de payer les factures du Vendeur.

Toute réclamation de l'Acheteur concernant le poids, la quantité, les mesures et/ou tout défaut apparent des Marchandises doit être soumise au Vendeur, conformément à l'article 9 ci-dessus. Cette obligation ne libère en aucune manière l'Acheteur d'effectuer les formalités requises en matière de réclamation à l'encontre du ou des transporteurs.

Toute réclamation concernant la qualité des Marchandises qui ne serait pas conforme aux spécifications de l'Offre obligatoire ou de la Confirmation de commande doit être notifiée au Vendeur au cours de la même période de huit (8) jours ouvrables ou dès la découverte du défaut de qualité, en fonction de l'événement qui intervient en premier.

L'Acheteur n'est pas autorisé à retourner des Marchandises au Vendeur sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit du Vendeur.

Les Marchandises sont réputées être irrévocablement acceptées par l'Acheteur si ce dernier ne fait part d'aucune réclamation au cours des périodes susmentionnées.

La responsabilité du Vendeur se limite au remplacement, à la réparation ou au remboursement des Marchandises, selon son choix.

La garantie précédente exclut et remplace toutes autres garanties, orales, écrites, explicites, implicites ou légales. Les garanties implicites relatives à la qualité marchande ou à l'adéquation à une fin particulière ou à tout autre sujet ne s'appliquent

pas. Les recours dont dispose l'Acheteur en vertu des présentes sont uniquement et exclusivement ceux qui figurent dans le présent document. Le Vendeur n'est pas responsable envers l'Acheteur de dommages indirects, spéciaux, punitifs ou consécutifs, tels que la perte d'affaires et/ou de bénéfices ou l'incapacité à utiliser les Marchandises.

Au cas où le Vendeur vend des Marchandises de tiers, la même garantie ou procédure de garantie s'applique, et ce dans les limites des garanties spécifiques de ces tiers.

11. Force majeure

Le Vendeur n'est pas responsable des dommages dus à la non-exécution d'une Offre exécutoire ou d'une Confirmation de commande lorsque ladite non-exécution est due à des événements qui échappent au contrôle du Vendeur, p. ex : accidents qui se produisent au niveau des machines, grèves partielles ou générales (y compris les grèves dans les établissements du Vendeur ou chez les fournisseurs du Vendeur), grèves patronales, guerres ou menaces de guerre, actes de terrorisme, hostilités, émeutes, embargos, mesures de restrictions de la part des autorités gouvernementales, cas fortuits, incendies, interruption des transports, manque d'approvisionnement (particulièrement en matières premières) et, d'une manière générale, tous les cas de force majeure définis dans le cadre de la législation belge. Le Vendeur est libéré de son obligation d'honorer une partie quelconque d'une Commande non encore exécutée à la date d'occurrence d'un événement de force majeure tel que défini précédemment.

12. Changement dans la situation de l'Acheteur

Le Vendeur a le droit d'exiger des garanties de paiement de la part de l'Acheteur avant d'exécuter la livraison des Marchandises, y compris le droit d'annuler ou de résilier les Offres obligatoires ou les Confirmations de commande ou les contrats dans les cas suivants, qui ne sont pas limitatifs :

Procédure de faillite, plan de réorganisation avec les créanciers (soit à l'amiable, soit sur ordre d'un tribunal) et/ou toute autre procédure qui démontre l'insolvabilité de l'Acheteur.

Conseils négatifs de la part de l'assureur-crédit du Vendeur ou dépassement du plafond de crédit autorisé par l'assureur-crédit

Non-respect des dates de paiement d'une seule facture antérieure

Litige de quelque nature que ce soit entre le Vendeur et l'Acheteur,

Contestation d'une lettre de change ou d'une autre garantie de paiement.

13. Contrôle des exportations

Les Produits, y compris la technologie ou les logiciels associés s'y rapportant, ont été exportés depuis les États-Unis et/ou de l'Union européenne dans le respect des lois et des réglementations applicables des exportations. Toute violation de ces lois ou règles de contrôle aux exportations est strictement interdite.

L'Acheteur sera intégralement responsable et devra venir en garantie et indemniser le Vendeur de toutes réclamations, de tous préjudices ou pertes qu'il pourrait subir ainsi que de tous coûts et dépenses qu'il serait amené à engager, en conséquence ou en lien avec une violation par l'Acheteur de ses obligations au titre du présent article 13.

14. Avis

Tout avis requis ou autorisé en vertu des présentes de la part de l'une ou l'autre Part-

ie doit être effectué par écrit et envoyé par courrier recommandé, avec accusé de réception, à la dernière adresse de l'autre Partie, ou par télécopie ou par courrier électronique suivi d'un courrier recommandé, avec accusé de réception, pour confirmation.

15. Droit applicable et litiges

Les présentes Conditions générales de vente et tout accord de vente associé est régi et doit être interprété conformément à la législation belge.

En l'absence d'un règlement à l'amiable, le Vendeur et l'Acheteur conviennent que, selon le choix exclusif du Vendeur, les tribunaux de Bruxelles ou du siège d'exploitation du Vendeur ou de l'Acheteur soient le lieu de règlement de tous les litiges qui découlent des accords de vente entre les Parties. Cette disposition ne limite pas le droit du Vendeur de s'adresser à toute autorité judiciaire compétente à des fins de prise de mesures intérimaires ou conservatoires et n'exclut pas le droit du Vendeur d'obtenir un paiement par le biais de procédures de récupération de créances. L'applicabilité de toute loi étrangère ou de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 11 avril 1980) est explicitement exclue. w

Numéro central
03/360 23 50

Service interne de vente
03/360 23 67
03/360 23 69

Commandes par email
isover_orders@saint-gobain.com

Commandes par téléfax
03/360 23 51

info@isover.be
www.isover.be



facebook.com/isoverisolatie
facebook.com/isoverisolation



linkedin.com/company/saint-gobain-isover-belgium



[youtube.com ISOVER Bel](https://youtube.com/ISOVER%20Bel)



instagram.com/isoverbelgium/



Saint-Gobain Construction Products Bel-
gium NV - ISOVER